Publié le 19/04/2021

Affiché le 19/04/2021

**Arrêté portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret**

Référence : arrêté n° 2021/AJ/04

Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : Monsieur Rémy LABROUSSE, fonctionnaire territorial, responsable du Service « Affaires juridiques » de la Communauté d'agglomération, est désigné en tant que personne responsable titulaire de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Coordonnées professionnelles ;
Communauté d'agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle,
BP 302
23 006 GUERET Cédex
Mail : remy.labrousse@agglo-grandgueret.fr
Tél : 05 55 41 04 48

**ARTICLE 2** : Madame Dominique CHATELAIN, fonctionnaire territoriale, responsable du Secrétariat Général et de l'Accueil de la Communauté d'agglomération est désignée en tant que personne responsable suppléante de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Coordonnées professionnelles ;
Communauté d'agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle,
BP 302
23 006 GUERET Cédex
Mail : dominique.chatelain@agglo-grandgueret.fr
Tél : 05 55 41 04 48

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20210414-ARR_2021_AJ_04-AR
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

**ARTICLE 3** : Désignation et coordonnées de l'autorité désignant ces personnes :
Monsieur Eric CORREIA, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, 9 avenue Charles de Gaulle, 23 000 GUERET. Courriel : eric.correia@agglo-grandgueret.fr. Tél : 05 55 41 04 48.

**ARTICLE 4** : La personne responsable de l'accès aux documents administratifs devra :
1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;
2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui les a désignées et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 330-3 le Code des relations entre le public et l'administration, cette désignation sera portée à la connaissance du public et de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) dans les quinze jours.

**ARTICLE 6** : L'arrêté 2015/60/AG portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret est abrogé.

**ARTICLE 7**: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis en Préfecture de la Creuse,
- publié par voie d'affichage au siège de la Communauté d'agglomération, et au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret.
- notifié aux intéressés,
- transmis à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA),
- mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération.

Fait à Guéret, le 14 AVR. 2021

Le Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND GUERET

M. Eric CORREIA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20210414-ARR_2021_AJ_04-AR
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021